

Image not found or type unknown



Location en autoentrepreneur

Par **amiermon**, le **15/11/2016** à **09:00**

Bonjour
Je souhaite monter une activité secondaire à mon emploi salarié, je souhaite mettre en location une borne photo d'animation de mariage et en complément vendre des cadres photo et boîtes personnalisées, j'ai pensé à l'autoentreprise mais je me suis rendu compte que la location était interdite sauf si elle est accessoire et connexe à une activité commerciale.
Pensez-vous que le fait que je sois en mixte (prestation de service d'un côté et vente de l'autre) me permette de me mettre en autoentrepreneur?
Et compte tenu du fait que ce n'est pas du gros matériel, peut-on jouer sur le fait que c'est accessoire ou non? peut-on jouer sur la notion de matériel?
merci de votre aide